

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PROGRAMME STARTER PACK – DEVENIR ASSISTANTE SOCIALE OU CESF LIBERALE

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Arressi34 – Armelle Renard, et tout participant souhaitant le programme Devenir Assistante sociale ou CESF libérale par le biais du Starter Pack.

En validant son inscription, le participant accepte sans réserve les présentes CGV.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription en direct avec financement personnel :

Les participants s'inscrivent directement auprès d'ARRESSI34- Armelle Renard en optant pour un financement personnel.

Dans ce cas :

Le participant reçoit un contrat ou une convention de formation à signer électroniquement pour valider son inscription.

Une facture est émise et envoyée par email.

Le règlement est effectué en une seule fois sur la plateforme Gocardless.

Validation de l'inscription :

L'inscription est considérée comme valide une fois :

Une confirmation est ensuite envoyée par email, précisant les modalités pratiques de la formation

Accès aux formations :

Le participant reçoit un lien d'accès sécurisé, strictement permettant d'accéder aux différents modules. Ce lien est strictement personnel et non transférable.

Toute tentative de partage ou d'utilisation frauduleuse peut entraîner l'exclusion de la formation.

ARTICLE 3 – MODALITÉS FINANCIÈRES

Tarifs :

Les prix du Starter Pack est indiqué en euros, toutes taxes comprises (TTC), et précisés lors de l'inscription. Il est de 280€.

Paiement pour les inscriptions en direct :

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou carte bancaire via un lien sécurisé GoCardless.

Facturation :

Une facture est émise et envoyée sur demande pour toute inscription.

ARTICLE 4 – RÉTRACTATION ET ANNULATION

Droit de rétractation pour les inscriptions en direct avec financement personnel :

Pour les inscriptions financées personnellement, le participant dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation.

Non-paiement dans le cadre d'un financement personnel :

En cas de défaut de paiement d'une ou plusieurs échéances, ARRESSI34 – Armelle Renard se réserve le droit de :

Suspendre l'accès à la formation jusqu'à régularisation.

Facturer des frais de gestion supplémentaires équivalents à 5 % du montant dû.

ARTICLE 5 – MODALITÉS TECHNIQUES

Matériel requis :

Le participant doit disposer d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion internet stable, une webcam et un micro en état de fonctionnement.

Responsabilité technique :

ARRESSI – Armelle Renard ne peut être tenue responsable des interruptions ou dysfonctionnements liés à l'équipement personnel ou à la connexion internet du participant.

Confidentialité :

Les identifiants et liens de connexion transmis au participant sont strictement personnels et confidentiels. Toute violation de cette règle entraînera l'exclusion immédiate de la formation.

ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, documents et outils mis à disposition sont protégés par des droits d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des formations.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données (RGPD).

La collecte des données constitue une de nos obligations légales pour assurer le suivi pédagogique de l'apprenant. Elle constitue donc un intérêt légitime pour ARRESSI – Armelle Renard.

Les données collectées sont utilisées à des fins internes et n'ont pas vocation à être diffusées, sauf dans le cadre de contrôles administratifs où des justificatifs pourraient être demandés.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à armelle.renard@arressi.fr.

ARTICLE 8 – LITIGES

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément à la législation

française. Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
armelle.renard@arressi.fr